



Les vérités de la religion chrétienne

Le salut que Jésus-Christ nous a acquis

1. Jésus est notre Médiateur, qui a fait notre paix avec Dieu
2. Jésus-Christ a eu trois charges : Il est notre Roi, notre Prophète, et notre Sacrificateur
3. Comme Prophète, il a expliqué la loi; contre les fausses explications des pharisiens
4. Il nous a expliqué les secrets de Dieu
5. Il a prédit les choses à venir
6. Comme Sacrificateur, il s'est offert en sacrifice
7. Il a pleinement, parfaitement et véritablement satisfait pour nous à la justice de Dieu
8. Comme Sacrificateur, il intercède pour nous
9. Il est Roi et son Royaume n'a point de fin
10. Dieu apaisé envers les hommes par le sacrifice de son Fils, a traité alliance avec eux, et c'est l'Alliance de la grâce
11. Nous sommes délivrés de la malédiction de la loi
12. Nous ne sommes plus obligés, à l'observation des cérémonies de la loi

1. Jésus est notre Médiateur, qui a fait notre paix avec Dieu

« Il y a un seul Médiateur entre Dieu et les hommes, savoir, Jésus-Christ homme, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous » (1 Tm 2.5).

Il n'y a qu'une seule personne qui ait fait notre paix avec Dieu, et qui nous ait réconciliés avec lui, c'est Jésus-Christ; et il n'y a que lui seul qui l'ait pu. Les anges et les hommes n'en étaient pas capables. Il fallait être Dieu et homme tout ensemble, et Jésus-Christ l'a été. Il était Dieu de toute éternité, et il s'est fait homme, afin de répandre son sang, qui est le prix de notre rédemption qu'il a donné non seulement pour les Juifs, mais encore pour les Gentils.

« Le tout vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec soi par Jésus-Christ, et qui nous a donné le ministère de réconciliation » (2 Co 5.18).

C'est Dieu qui a produit le nouveau monde, comme l'ancien; et ces heureux changements qui sont arrivés sur la terre sous la nouvelle économie sont l'effet de la réconciliation des hommes avec Dieu, que le sang de Jésus-Christ nous a méritée, et c'est Dieu qui a envoyé ses apôtres pour prêcher cette réconciliation.

« Le bon plaisir du Père a été que toute plénitude habitât en lui, et de réconcilier par lui toutes choses avec soi, ayant fait la paix par le sang de sa croix, tant les choses qui sont dans les cieux, que celles qui sont dans la terre. Et vous qui étiez autrefois éloignés de lui, et qui étiez ses ennemis en votre entendement, par vos mauvaises œuvres, maintenant, toutefois il vous a réconciliés par le corps de sa chair, par sa

mort, pour vous rendre saints, sans tache, et irrépréhensibles devant lui » (Col 1.19-22).

Tel a été le bon plaisir du Père céleste, qui a envoyé son Fils ici-bas pour notre salut, que tout ce que les hommes pouvaient attendre de la divinité pour leur consolation, tout ce qui avait été prédit du Messie par les oracles, ou figure par les types de l'Ancien Testament, tout ce qui pouvait être ou nécessaire, ou utile, ou en quelque manière convenable pour amener les hommes à la bienheureuse immortalité, se trouvât dans ce Fils pleinement. C'est ce Fils aussi, qui par le sang qu'il a répandu sur la croix, a fait la paix des hommes avec Dieu, et la paix de toutes les créatures entre elles, tant des hommes qui sont sur la terre, entre lesquels la diverse dispensation de Dieu avait mis une distinction considérable, que des anges qui sont dans les cieux, entre lesquels et les hommes, le péché avait mis une très grande division.

Pendant que Dieu ne reconnaissait aucune nation pour son peuple, que le peuple d'Israël, vous qui n'aviez point de part à ces alliances, vous étiez éloignés de Dieu, et regardés comme étrangers. D'ailleurs, votre cœur était si corrompu qu'il résistait à toutes les invitations que Dieu vous faisait de vous repentir, de sorte que vous étiez les ennemis déclarés de Dieu, et vous ne commettiez que des crimes.

Mais il est arrivé un heureux changement dans votre condition; car vous avez été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, qui a pris une chair mortelle, afin de faire la propitiation de nos péchés, et afin de vous rendre saints, ce qui est le grand but de notre rédemption.

2. Jésus-Christ a eu trois charges : Il est notre Roi, notre Prophète, et notre Sacrificateur

« L'Éternel ton Dieu te suscitera un Prophète, tel que moi » (Dt 18.15).

Jésus-Christ a été semblable à Moïse en plusieurs choses; comme Moïse, il a été de la postérité d'Abraham. Comme Moïse, il a délivré le peuple de Dieu d'une servitude cruelle. Comme Moïse, il a été Médiateur entre Dieu et les hommes. Comme Moïse, il a été fidèle dans la conduite de l'Église. Comme Moïse, il a été Prophète et il a fait plusieurs miracles. Mais il y a eu une grande différence. Jésus est non seulement homme, mais Dieu. Il nous a délivrés, non d'une servitude corporelle, mais de la servitude du diable, du monde et du péché. Il est le vrai Médiateur des hommes, au lieu que Moïse n'était qu'un médiateur typique. Il est le Prince des prophètes, et il faisait des miracles par sa propre vertu.

« J'ai sacré mon Roi sur Sion, montagne de ma sainteté » (Ps 2.6).

La Sion sur laquelle Jésus-Christ a été sacré, c'est l'Église, marquée par le nom de *Sion*, parce que c'était sur Sion que Dieu avait son Temple.

« Tu es Sacrificateur à toujours, à la façon de Melchisédec » (Ps 110.4).

Jésus-Christ est un *Sacrificateur*, qui s'est offert lui-même comme une victime sur la croix, pour expier nos péchés. Il est *Sacrificateur éternellement* :

- a. Parce que son sacerdoce est d'une efficacité éternelle.
- b. Parce qu'il ne doit point être changé ou aboli pour faire place à un nouveau, comme il est arrivé au sacerdoce d'Aaron.
- c. Parce que Jésus-Christ est un *Sacrificateur éternel*.

Il est *Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisédec*; comme *Melchisédec*, il n'a eu ni prédécesseur ni successeur. On peut lire Hé 5.

« *L'Esprit du Seigneur l'Éternel est sur moi; c'est pourquoi l'Éternel m'a oint pour évangéliser aux débonnaires. Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur froissé; pour publier aux captifs la liberté; et aux prisonniers l'ouverture de la prison; pour publier l'an de la bienveillance de l'Éternel* » (És 61; 1-2).

On ne saurait douter que ces paroles ne regardent Jésus-Christ, puisqu'il le dit lui-même (Lc 4.18-19).

- a. L'Esprit du Seigneur a été sur lui : Il en a reçu toute la plénitude, et dans une très grande mesure; et même sans mesure, aussi il l'a répandu en abondance sur ses apôtres.
- b. *Le Seigneur l'a oint*, car le Père l'a rempli de toutes ses grâces; et il a déposé entre ses mains son autorité, sa vérité, sa sagesse, et tous ses trésors, pour acquérir, pour annoncer, et pour conférer son salut à tous les croyants, comme notre *Sacrificateur*, notre *Prophète* et notre *Roi*.
- c. *Le Seigneur l'a envoyé*, lorsqu'il lui a fait prendre notre nature, et il l'a envoyé pour leur annoncer la douce et agréable nouvelle que Dieu *a aimé le monde*, etc.

Il l'a *annoncée aux pauvres*, non seulement à des gens qui effectivement n'étaient pas riches, comme étaient la plupart de ceux à qui Jésus-Christ a prêché; mais encore à des gens qui étaient destitués de tout moyen de salut, et qui sentaient leur misère, qui en avaient le cœur brisé, et qui étaient pénétrés d'une vive douleur de leur triste état. Il a annoncé *la délivrance aux captifs*.

Tels étaient tous les hommes, qui étaient dans la plus triste captivité qu'on puisse concevoir sous la servitude du diable. Jésus-Christ est venu annoncer à ceux qui gémissaient sous un joug si dur, qu'il venait pour les délivrer. Il est venu ouvrir les prisons à ces pauvres captifs, et leur apporter la liberté des enfants de Dieu.

Enfin, il est venu annoncer *l'an de la bienveillance*, le *vrai Jubilé* auquel toutes nos dettes étant acquittées, nous rentrons par la grâce de Jésus-Christ, dans tous les biens dont nous étions déchés, par nos péchés, et même dans la possession de plus grands biens; nous sortons de notre servitude. *L'an de la bienveillance* c'est le temps de la Nouvelle Alliance, le temps heureux auquel Dieu devait témoigner sa bienveillance à son Église par l'effusion abondante de ses faveurs et de ses consolations (2 Co 6.2).

« Voici un homme, duquel le nom est Germe, qui germera de dessous soi, et rebâtira le Temple de l'Éternel. Et ce sera lui-même qui rebâtira le Temple de l'Éternel; et ce sera lui-même qui sera rempli de majesté, et il sera assis, et il dominera sur son trône, et il y aura un conseil de paix entre les deux » (Za 6.12-13).

Le Germe, c'est Jésus-Christ le vrai Germe et surgen de la racine d'Isaï. Il est dit qu'il *germera de dessous soi*; ce qui peut signifier, *ou* que la famille de David, dont devait sortir cet illustre rejeton, serait dans ce temps-là une famille dans l'obscurité, et dont il ne serait resté que quelque racine cachée dans la terre de laquelle sortirait ce germe de l'Éternel. *Ou* que ce germe germerait par des voies secrètes, sans aucune apparence humaine, et sans moyens humains. *Il bâtit le Temple de l'Éternel*. Le Messie formera et édifiera l'Église chrétienne composée de tous les peuples; ainsi cela ne doit pas se restreindre au second Temple de Jérusalem. *Il sera rempli de majesté*, comme le Roi de l'Église, mais il sera *Sacrificateur* en même temps, et après avoir offert son sacrifice ici-bas, il sera élevé sur un trône glorieux dans le ciel, où il remplira la seconde partie de son sacerdoce; ainsi il sera *Sacrificateur* sur le trône. Et il y aura un *conseil de paix* entre ce *Sacrificateur* et l'Éternel dont il bâtit le Temple : l'un et l'autre concourront à donner le salut aux hommes. Dans ce conseil, le Fils s'engage d'offrir son âme en sacrifice, et le Père promet de lui donner toutes les nations de la terre pour son héritage. On peut voir Ps 2.8; És 49.6; Ps 40.9; Lc 22.29.

« C'est par lui que vous êtes en Jésus-Christ, qui vous a été fait de Dieu, sagesse, et justice, et sanctification, et rédemption » (1 Co 1.30).

C'est par la pure grâce du Père céleste que vous avez été amenés à la communion de Jésus-Christ et que vous avez été faits les membres de son corps mystique. C'est lui qui nous a été donné pour être la source de la vraie sagesse, opposée à la fausse sagesse du Juif et du païen, et pour dissiper toutes nos ténèbres. C'est lui qui est l'auteur de cette *justice* par laquelle nous obtenons le pardon de nos péchés et le droit à la vie éternelle, et nous sommes garantis de la condamnation. C'est lui qui est la cause de notre *sanctification*, et qui la produit par sa parole et son Esprit. Enfin, c'est lui qui est notre *rédemption*, qui nous doit délivrer de tous nos ennemis, et surtout de la mort, tirer nos corps du tombeau, et nous mettre en possession du salut éternel, qu'il nous a acquis.

3. Comme Prophète, il a expliqué la loi; contre les fausses explications des pharisiens

Matthieu chapitres 5, 6 et 7.

Jésus-Christ donc ne corrige point dans ces chapitres la loi de Moïse, et n'y ajoute rien, car elle est très parfaite, mais il en donne le vrai sens.

4. Il nous a expliqué les secrets de Dieu

« J'ai manifesté ton nom aux hommes » (Jn 16.6).

Dieu s'est fait connaître, et dans la nature, et dans la loi, mais Jésus-Christ nous en a donné une connaissance plus distincte et plus expresse (Jn 1.18; 2 Co 4.6; Hé 1.1). Il a fait connaître le nom de Dieu

qui marque, qu'il est fidèle dans ses promesses (Ex 6.3; 2 Co 1.7). Il a manifesté toutes ses perfections sur toute sa charité.

« *Je leur ai donné les paroles que tu m'as données* » (Jn 16.8).

Je leur ai enseigné ce que tu as voulu que je leur enseignasse, et je ne leur ai donné que ce que j'ai reçu.

« *Il a mis en lumière la vie et l'immortalité par l'Évangile* » (2 Tm 1.10).

Quoique les hommes eussent déjà la connaissance de la vie immortelle, comme nous le recueillons des livres des païens même, mais surtout des livres du Vieux Testament, cependant il est constant que les opinions des païens étaient plutôt des conjectures, des doutes, et des souhaits, qu'une vraie et solide connaissance, et que la créance des Juifs, quoique ferme et assurée, était imparfaite et confuse, mais Jésus-Christ a dissipé les ténèbres des païens et les ombres des Juifs. Il l'a promise expressément à ceux qui croiraient en lui, nous a appris que non seulement notre âme serait immortelle, mais que nos corps ressusciteraient. Il nous a enseigné en quoi consisterait cette vie; il nous en a découvert les fondements et les causes, et lui-même nous en a montré l'exemple, étant ressuscité et monté aux cieux. Et c'est dans son Évangile qu'il nous a enseigné cette importante vérité.

5. Il a prédit les choses à venir

La destruction de Jérusalem (Mt 24).

La vocation des Gentils (Jn 4.21 et suivants).

6. Comme Sacrificateur, il s'est offert en sacrifice

« *Si le sang des taureaux et des boucs, et la cendre de la génisse, dont on fait aspersion, sanctifie ceux qui sont souillés à l'égard de la pureté de la chair, combien plus le sang de Christ, qui par l'Esprit éternel s'est offert à Dieu soi-même sans tache, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes, pour servir le Dieu vivant* » (Hé 9.13-14).

Si le sang des taureaux et des boucs, et l'eau de purification mêlée dans la cendre de la génisse (Nb 19.10, etc.), a bien eu la vertu de purifier ceux qui, pour quelque impureté corporelle, étaient exclus du Tabernacle, en sorte qu'étant purifiés de cette manière, ils pouvaient entrer dans ce lieu sacré; combien plus le sang de Jésus-Christ, qui étant Dieu lui-même, s'est offert dans sa nature humaine sur la croix, comme une victime, mais une victime très sainte, et très pure, sera-t-il capable de faire une véritable propitiation de nos péchés, de purifier nos âmes du péché, qui est la mort spirituelle de l'âme, et qui est la cause de la mort éternelle de l'âme et du corps, et de calmer nos consciences, pour nous acquérir la liberté de comparaître devant le Dieu vivant, et lui rendre le service qui lui est dû.

« *Christ ayant été offert une fois pour ôter les péchés de plusieurs, apparaîtra une seconde fois sans péché, à ceux qui l'attendent à salut* » (Hé 9.28).

Jésus-Christ ayant été une fois offert, lorsqu'il était sur la terre, pour expier les péchés des croyants; et pour les garantir des peines qu'ils avaient méritées, paraîtra une seconde fois au dernier jour sans être chargé de nos péchés, comme il l'a été dans son premier avènement (Rm 8.3; 2 Co 5.21), afin de donner le salut à ceux qui croient en lui, qui espèrent de posséder sa gloire, et qui attendent avec une sainte impatience sa dernière et glorieuse venue.

7. Il a pleinement, parfaitement et véritablement satisfait pour nous à la justice de Dieu

« Par une seule oblation, il a consacré, pour toujours, ceux qui sont sanctifiés » (Hé 10.14).

Il n'est plus besoin que Jésus-Christ revienne au monde pour offrir un sacrifice; car par une seule oblation qu'il a présentée à son Père, il a parfaitement expié les péchés de ceux pour qui il est mort, et qui sont sanctifiés par son sang et par son Esprit; et il les a mis en état d'entrer dans la communion de Dieu pour être parfaitement heureux.

« Dieu l'a établi de tout temps pour être une victime de propitiation par la foi en son sang, afin de montrer sa justice par la rémission des péchés précédents, selon la patience de Dieu » (Rm 3.24).

Dieu a établi, de toute éternité, Jésus-Christ pour faire la propitiation de nos péchés; c'est pour les expier, et les expier, non par le sang de quelques victimes, qui ne pouvaient expier les péchés, mais par son propre sang. Et il exige de tous ceux pour qui Jésus-Christ a versé son sang, la foi, en sorte qu'il n'y a que les croyants qui puissent avoir part à cette propitiation.

Or Dieu a établi ainsi Jésus-Christ pour être notre Sauveur, et il l'a envoyé pour cela au monde, afin de faire voir la sévérité de sa justice, qui n'était pas aussi connue dans les temps passés, pendant lesquels Dieu, n'ayant point encore reçu de satisfaction, semblait ne voir point les péchés qui étaient commis, et les tolérer avec une patience infinie; ce qu'il faisait pourtant non par négligence, mais dans la vue de la satisfaction qui devait être faite dans l'accomplissement des temps. Ainsi dans la mort de Jésus-Christ, Dieu a fait voir, et sa justice sévère, et la justice par laquelle nous pouvons être justifiés.

Vous avez été rachetés de votre vaine conduite, etc., non point par des choses corruptibles, par argent, ou par or; mais par le précieux sang de Christ comme de l'Agneau sans défaut et sans tache.

« Déjà destiné avant la fondation du monde, mais manifesté dans les derniers temps » (1 Pi 1.18).

Vous avez été rachetés de cette vaine et mauvaise conduite que vos pères vous avaient enseignée par leur exemple; des vaines traditions, qui vous avaient été enseignées par vos docteurs; des observances cérémonielles, qui étaient devenues pernicieuses par la forte attache que les Juifs y avaient, et de la servitude du péché dans laquelle vous étiez engagés. Et vous en avez été rachetés non point par de l'or et de l'argent qu'on a accoutumé de donner, pour la rançon des prisonniers, mais par le sang de Jésus-Christ le propre Fils de Dieu, l'Agneau figuré par ceux qu'on offrait sous la loi; mais Agneau sans

aucun défaut; qui ôte véritablement les péchés du monde, par le Seigneur Jésus qui ayant été établi de toute éternité pour être le Sauveur du monde a pris notre nature sous la nouvelle dispensation, et a souffert la mort, pour ceux, qui par lui croient en Dieu, comme l'ajoute saint Pierre.

« Car c'est lui qui est la propitiation pour nos péchés; et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde » (1 Jn 2.2).

Jésus-Christ a fait la propitiation de tous nos péchés sur la croix; par son sacrifice, il a pleinement apaisé la justice divine; ainsi son intercession est d'une vertu merveilleuse. Et non seulement il a fait la propitiation pour les péchés des Juifs, mais aussi pour ceux des Gentils. Il nous a rachetés de toute tribu, langue, peuple et nation (Ap 5.9).

« Christ aussi nous a aimés, et s'est donné lui-même pour nous, en oblation et en sacrifice à Dieu, en odeur de bonne senteur » (Ép 5.2).

Christ nous a aimés d'un amour infini, et cet amour l'a porté à s'exposer lui-même à la mort, et à s'offrir comme une victime. Sa mort a été comme un parfum très agréable à Dieu qui a apaisé sa justice; elle nous l'a rendu propice.

« Il a porté nos péchés en son corps sur le bois, afin qu'étant morts aux péchés, nous vivions à la justice, par la meurtrissure duquel vous avez été guéris » (1 Pi 2.24).

Jésus-Christ a porté la peine que nos péchés méritaient, lorsqu'il a été élevé sur la croix; et il a porté cette peine en son propre corps, au lieu que les sacrificateurs offraient des victimes. Et cela, afin qu'étant délivrés de la malédiction que nos péchés méritaient, nous renoncions et nous mourions entièrement à tout péché, et que nous vivions désormais dans la sainteté, et dans la justice. Les meurtrissures que Jésus a reçues, les plaies qu'on lui a faites, et toutes ses souffrances nous ont réconciliés avec Dieu, et nous garantissent de la condamnation, qui est le plus grand de tous les maux. Elles nous ont mérité l'Esprit, qui guérit les maladies de l'âme; et il nous a donné en souffrant un admirable exemple de toutes les vertus.

Au reste, ce passage est tiré du chapitre 53 d'Ésaïe.

« Dieu a racheté l'Église par son sang » (Ac 20.28).

Jésus-Christ étant Dieu a racheté son Église, en prenant une nature humaine, et en souffrant la mort dans cette nature.

8. Comme Sacrificateur, il intercède pour nous

« Il prie pour nous » (Rm 8.33).

L'intercession de Jésus-Christ marque la vertu, et l'efficace de son sang, et son amour constant pour son Église.

« Il est entré dans le ciel, comme pour comparaître maintenant devant la face de Dieu pour nous » (Hé 9.14).

Jésus-Christ ayant offert ici son sacrifice, est entré comme notre souverain Sacrificateur dans le ciel, dont le sanctuaire était la figure; et il l'a fait, afin de se présenter pour nous à son Père; sa présence est une intercession continuelle.

« Il peut toujours sauver ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder pour eux » (Hé 9.14).

Comme les sacrificateurs lévites n'étaient que pour un temps, aussi le fruit que le peuple recevait de leur sacerdoce n'était que pour un temps seulement. La mort les enlevait, il fallait avoir recours à un autre. Mais notre Seigneur Jésus peut donner un salut plein et parfait à ceux qui s'approchent de Dieu, pour avoir communion avec lui, pour le servir et pour obtenir ses faveurs, car vivant éternellement, il intercède pour eux toujours.

9. Il est Roi et son Royaume n'a point de fin

« Il sera grand, et sera appelé Fils du Souverain, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son Père. Et il régnera sur la maison de Jacob éternellement, et il n'y aura point de fin à son règne » (Lc 1.32-33).

L'enfant de Marie devait être grand, non de cette grandeur mondaine que les Juifs espéraient de voir dans le Messie, mais d'une véritable grandeur; que l'ange explique, lorsqu'il dit qu'il serait appelé *le Fils du Souverain*, c'est qu'il le serait.

Il est ajouté que le Seigneur Dieu lui donnerait le trône de David son Père; c'est le Royaume que Dieu avait promis à David (2 S 7.12; 1 R 9.5; 1 Ch 17.13-14; Ps 89.5; És 9.6), qui était un Royaume spirituel et céleste; non point terrestre, comme se l'imaginaient les Juifs. Or de là il paraît que Marie d'où Jésus naissait était de la famille de David, aussi bien que Joseph.

Il régnera sur la maison de Jacob, c'est sur les 12 tribus qui devaient se réunir pour former le règne du Messie, mais sous cette expression toute l'Église chrétienne est entendue. Il est dit qu'il *régnera éternellement*, et qu'il *n'y aura point de fin*, ce qui élève Jésus-Christ sur tous les rois du monde, qui finissent par la mort, dont les royaumes périclitent et sont détruits.

10. Dieu apaisé envers les hommes par le sacrifice de son Fils, a traité alliance avec eux, et c'est l'Alliance de la grâce

« Voici le Testament que je disposerai envers la maison d'Israël; après ces jours-là, dit le Seigneur, c'est que je mettrai mes lois dans leur entendement, et je les écrirai dans leur cœur, et je leur serai Dieu, et ils me seront peuple. Et chacun n'enseignera point son prochain, ni chacun son frère, disant : Connais le Seigneur, car tous me connaîtront, depuis le plus petit, jusques au plus grand d'entre eux; car je serai apaisé quant à leurs injustices, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités » (Hé 8.10-12).

Dans ce passage qui est tiré de Jr 31.33; És 34.30, Dieu promet après la dispensation légale, l'Alliance évangélique.

Dans la dispensation légale, la loi mettait bien devant les yeux de l'homme son devoir, mais elle ne lui donnait pas la force de le faire, elle était faible en la chair; mais sous la Nouvelle Alliance, Dieu donne à l'homme le moyen d'accomplir ce qu'il commande.

La loi que Dieu donna à son ancien peuple fut écrite sur des tables de pierre, mais sous la nouvelle économie Dieu écrit sa loi dans les cœurs.

Sous l'ancienne dispensation, Dieu n'était que le Dieu d'un certain peuple; sous la nouvelle, il est le Dieu de tous les peuples. Sous l'ancienne dispensation la connaissance de Dieu et de ses vérités était renfermée dans la Judée, et ses mystères étaient tellement violés, qu'on avait besoin de docteurs pour être instruits; mais sous la nouvelle économie, la connaissance de Dieu est répandue par tout le monde, et chacun peut être plus savant par lui-même, et par la seule lecture de la parole de Dieu, que ne l'étaient les plus grands docteurs de la loi (Mt 11.5, 11).

Or Dieu a établi cette Nouvelle Alliance, parce qu'il avait été réconcilié par le sang de Jésus, ce que la loi avec tous ses sacrifices n'avait pas pu faire.

11. Nous sommes délivrés de la malédiction de la loi

« Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, quand il a été fait malédiction pour nous; car il est écrit : Maudit est quiconque pend au bois; afin que la bénédiction d'Abraham parvînt aux Gentils par Jésus-Christ, et que nous reçussions la promesse de l'Esprit par la foi » (Ga 3.13).

La loi dénonce des anathèmes à ceux qui n'accomplissent point ses commandements, et qui en violent un seul. Mais Jésus-Christ nous a rachetés de cette malédiction; et nous a garantis des foudres de Sinaï; lorsqu'il s'est soumis à la malédiction de Dieu en notre place, qu'il a souffert la peine que nous avions méritée, qu'il a été condamné, et puni pour nous, et qu'il a enduré une mort qui était maudite, selon ce qui avait été dit, que *maudit est quiconque pend au bois* (Dt 21.23). Il s'est exposé à cette malédiction pour nous en délivrer, afin que la bénédiction promise à Abraham, savoir la justification, fût donnée aux Gentils, par Jésus-Christ, sans lequel nous ne saurions être ni bénis, ni justifiés, et afin que nous fussions faits participants de l'Esprit qui avait été aussi promis, par la doctrine de la foi, c'est-à-dire, par l'Évangile, et afin que par la même foi par laquelle nous sommes justifiés, nous reçussions une plus abondante mesure de l'Esprit. D'où il paraît que c'est la seule satisfaction de Christ que l'Évangile nous propose d'embrasser, et non l'Alliance de la loi, qui a donné ouverture à cette bénédiction, afin qu'elle vînt sur ceux qui croient.

12. Nous ne sommes plus obligés, à l'observation des cérémonies de la loi

« Il a effacé l'obligation qui était contre nous, laquelle consistait en ordonnances, et nous était contraire; qu'il a entièrement abolie l'ayant attachée à la croix » (Col 2.14).

La loi était une obligation par laquelle les Juifs s'étaient engagés à Dieu, les ordonnances qu'elle prescrivait étaient des déclarations authentiques des péchés des hommes. Les sacrifices, les

purifications, la circoncision étaient une obligation dans laquelle les Juifs avaient comme soussigné de leurs mains qu'ils étaient pécheurs, et soumis au jugement de Dieu; de sorte que pendant que cette loi a subsisté elle a témoigné et sollicité contre nous, et comme appelé la justice de Dieu à exercer sa vengeance, mais Jésus-Christ ayant satisfait pour nos péchés à la justice de Dieu, sur la croix, il a aboli cette loi en payant notre dette; il a déchiré cette obligation, des mêmes clous qui l'ont déchiré; en sorte que désormais personne ne peut plus douter que nous ne sommes plus obligés à l'observation de ces observances.

« Que personne donc ne vous condamne pour le manger, ou le boire, ou pour la distinction d'un jour de fête, ou de nouvelle lune, ou de sabbats. Lesquelles choses sont l'ombre de celles qui étaient à venir; mais le corps en est en Jésus-Christ » (Col 2.16-17).

Ne souffrez pas qu'aucun entreprenne, ni de vous donner des lois, ni de vous condamner, si vous n'observez pas celles qui ont été autrefois données sur les viandes et sur le breuvage (Lv 11.2; Nb 6.3; 19.15), sur les fêtes (Lv 23; Nb 28), sur les nouvelles lunes, sur les sabbats qui était comme le sceau extérieur de l'Alliance légale, et dont les Juifs disaient que qui rejette le sabbat rejette toute la loi.

Toutes ces choses ont été instituées pour être des ombres dans lesquelles on aperçût quelques traits des choses à venir. Elles ont eu donc quelque usage pendant que le temps des ombres a duré. Mais à présent que nous avons le corps de ces ombres, et la vérité de ces figures en Christ, elles doivent disparaître, comme ne convenant point à la dispensation nouvelle.

Bénédict Pictet, pasteur et professeur de théologie

Les vérités de la religion chrétienne. Édition 1711.

L'auteur (1655-1724) a été pasteur réformé à Genève et professeur de théologie à l'Académie de Genève.

Mis en caractères modernes par Pierre Thierry Benoît et révisé par Paulin Bédard (2016).

www.ressourceschretiennes.com



Cet article est du domaine public.